

Octobre - Novembre - Décembre 2021

Haillicourt

C'est Vous !



Numéro
43



Animations : page 11



Vie associative : page 6



Animations : pages 12 et 13



Jeunesse : page 8



Sports : page 9

ÉDITO

Chères Haillicourtoises, Chers Haillicourtois,

Cette année 2021 se termine avec vous sous le signe de jours meilleurs.

Ensemble, nous avons fait face à l'épidémie de Covid-19 dans le respect de chacun et avec le plus grand soin de nos proches.

Si l'épidémie n'est à ce jour pas circonscrite, nous pouvons déjà nous réjouir des quelques libertés recouvrées.

Nos aînés se sont retrouvés dans une ambiance chaleureuse lors de l'excursion seniors à Rinxent. Notre jeunesse a eu la chance de s'aérer au travers d'activités sportives ou ludiques dans notre région et même au-delà.

Le kiosque à musique, fleuron de l'architecture Art déco haillicourtoise a été inauguré lors de l'ouverture de la ducasse du village. Nombre d'entre vous ont assisté à ces 5 jours de festivités et c'est avec joie que nous vous retrouverons pour la troisième édition de notre marché de Noël, les 4 et 5 décembre prochains dans la Salle des sports.

La sauvegarde de notre patrimoine est toujours une priorité pour la municipalité. C'est pourquoi le rond-point de la molette, véritable témoignage matériel de l'exploitation minière, bénéficie d'un chantier de rénovation jusqu'au printemps 2022.

L'année 2022 sera aussi une année de scrutin présidentiel et législatif. N'oubliez pas de vous inscrire en mairie sur nos listes électorales, jusqu'au 4 mars pour les présidentielles et jusqu'au 6 mai pour les législatives.

Cette nouvelle année marquera le début d'une nouvelle aire numérique avec l'installation de nouveaux panneaux d'information en couleur et la mise en place d'une application pour Smartphones plus intuitive pour vous informer toujours mieux et vous guider dans vos démarches.

Enfin, puisqu'il s'agit de notre dernier numéro pour cette année 2021, les membres du Conseil municipal m'accompagnent pour vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année à Haillicourt.

Restez prudents et prenez soin de vos proches.

Votre Maire,



Gérard Foucault



SOMMAIRE

Vie associative	Page 6
Sécurité civile	Page 7
Jeunesse.....	Page 8
Santé.....	Page 9
Patrimoine	Page 10
Sports	Page 10
Animations	Pages 11 à 13
Haillicourt d'hier.....	Page 14
Commerce.....	Page 14
Détente.....	Page 15
État civil	Page 16
Bloc-notes	Page 17 et 18
Jeux	Page 19

Retrouvez-nous également sur :



#Ville-d'Haillicourt

Haillicourt
'est Vous !

Responsable de publication :
Gérard Foucault

Responsable de la Communication :
Christian Kwasmierska

Crédits photos & graphismes :
Mairie Haillicourt
Morgan Lambert
Freepik.com

**Rédaction, Conception et
Mise en page :**
Flavien Desette

Impression :
JULIEN JOPUB COMMUNICATION
DIVION

Toute transmission de documents à la rédaction implique l'acceptation d'une publication dans le magazine et la responsabilité de son auteur.

Compte rendu du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi trente septembre à 19 h 00, le Conseil municipal de la Commune d'Haillicourt, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de l'hôtel de ville, 2 place Jean-Jaurès.

1.- FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

1°) D'accepter la suppression, à compter du 1er octobre 2021, d'un emploi permanent à temps non complet :

D'un adjoint technique territorial à 24h/semaine ;

2°) D'accepter la création, à compter du 1er octobre 2021, d'un emploi permanent à temps complet :

D'un adjoint technique territorial à 35h/semaine ;

3°) D'adopter le tableau des effectifs ci-dessous arrêté à la date du 1er octobre 2021 :

(Retrouvez l'intégralité des tableaux annexes sur le site Internet : www.ville-haillicourt.fr)

4°) D'inscrire au budget les crédits correspondants.

2.- FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – RESSOURCES HUMAINES – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DE DROIT PRIVE – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LE COLLECTIF AXIOME ».

LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de personnel de droit privé entre la Commune d'Haillicourt et l'association « Le Collectif Axiome », 10 rue Hermay à (62620) Barlin, consentie du 1er septembre 2021 au 31 août 2022.

3.- LOGEMENT – CESSION D'IMMEUBLE APPARTENANT A LA SA D'HLM MAISONS & CITES – 25 RUE DES ROITELETS.
LE CONSEIL MUNICIPAL EMET un avis défavorable sur la vente du logement appartenant à la SA d'HLM Maisons & Cités situé 25 rue des Roitelets.

4.- ANIMATION – JEUNESSE – « RESEAU D'ECOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS » (REAAP) – ANNEE 2021 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DU PAS-DE-CALAIS.

LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement dans le cadre du « Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents » (REAAP) conclue avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Pas-de-Calais pour l'année 2021.

5.- POLITIQUE DE LA VILLE – RAPPORT SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE – CONSULTATION DES COMMUNES ET DES CONSEILS CITOYENS – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE.

LE CONSEIL MUNICIPAL EMET un avis favorable sur le rapport d'activités 2020 relatif à la mise en oeuvre du Contrat de Ville établi par la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

6.- FINANCES – MARCHES PUBLICS – ACHAT D'ELECTRICITE SITE D'UNE PUISSANCE SUPERIEURE A 36KVA – MODIFICATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU

GROUPEMENT DE COMMANDES.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

1°) D'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes (version 2021) pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services associés, coordonné par la FDE62 en application de sa délibération du 27 mars 2021 ;

2°) De décider d'adhérer au groupement de commandes ;

3°) La participation financière la Commune d'Haillicourt est fixée et révisée conformément à l'article 7 de l'acte constitutif ;

4°) D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération, notamment à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes.

7.- FINANCES – MARCHES PUBLICS – ACHAT DE GAZ NATUREL – MODIFICATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

1°) D'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes (version 2021) pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services associés, coordonné par la FDE62 en application de sa délibération du 27 mars 2021 ;

2°) De décider d'adhérer au groupement de commandes ;

3°) La participation financière la Commune d'Haillicourt est fixée et révisée conformément à l'article 7 de l'acte constitutif ;

4°) D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération, notamment à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes.

DELEGATIONS AU MAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les décisions prises en vertu de cette délégation :

DECISION N° 2021-096 DU 25 JUIN 2021 – LOCATION D'UNE MINIPELLE ET DE GODETS – CONTRAT AVEC PASCAL LOCATIONS.

DECIDE : ARTICLE 1er : Un contrat est conclu avec la SARL Pascal Locations, ZAC Parc du Pilastre, rue Pierre-Mendes-France à 62232 Vendin-les-Béthune, dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : mise à disposition d'une minipelle et de godets ;

- Durée du contrat : 1er au 20 juin 2021 ;

- Montant du contrat : 3 251,60 € HT – 3 901,90 € TTC.

DECISION N° 2021-097 DU 28 JUIN 2021 – SPECTACLE VIVANT « FANFRELUCHE ET LA FORET DESENCHANTEE » – CONTRAT DE CESSION DE DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE AVEC LA SOCIETE SURMESURES PRODUCTIONS.

DECIDE : ARTICLE 1er : Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle est conclu avec la Société Surmesures Productions, 357 rue Jean-Perrin à 59500 Douai-Dorignies, dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : spectacle vivant « Fanfreluche et la forêt désenchantée » ;

Compte rendu du Conseil Municipal (page 2)

- Durée du contrat : vendredi 2 juillet 2021 ;
- Montant du contrat : 2 157,31 € HT – 2 275,96 € TTC.

DECISION N° 2021-098 DU 29 JUIN 2021 – MISE A DISPOSITION DE 4 COPIEURS MULTIFONCTIONS – CONTRAT DE LOCATION AVEC BNP PARIBAS LEASE GROUP SA.

DECIDE : ARTICLE 1er : Un contrat de location est conclu avec BNP Paribas Lease Group SA, 12 rue du Port à 92000 Nanterre, dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : mise à disposition de 4 copieurs multifonctions ;
- Durée du contrat : 48 mois à compter du 29 juin 2021 ;
- Montant du contrat : 324,00 € HT/trimestre.

DECISION N° 2021-099 DU 29 JUIN 2021 – MAINTENANCE E-COPY DE 4 COPIEURS MULTIFONCTIONS – CONTRAT AVEC LBS.

DECIDE : ARTICLE 1er : Un contrat de maintenance est conclu avec la SARL LBS, 20 impasse des 20 Mesures à 62230 Outreau, dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : maintenance de 4 copieurs multifonctions ;
- Durée du contrat : 4 ans à compter du 29 juin 2021 ;
- Montant du contrat : 0,003 € HT/copie noir/blanc – 0,03 € HT/copie couleur.

DECISION N° 2021-100 DU 30 JUIN 2021 – ACTIVITE INITIATION AU HOCKEY SUR GAZON – CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC LA LIGUE DE HOCKEY HAUTS-DE-FRANCE.

DECIDE : ARTICLE 1er : Un contrat de partenariat est conclu avec la Ligue de Hockey des Hauts-de-France, Maison des Sports, Rue Fernand-Bar à 62400 Béthune, dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : activité initiation au hockey sur gazon ;
- Durée du contrat : lundi 12 juillet 2021 ;
- Montant du contrat : 200,00 € TTC.

DECISION N° 2021-101 DU 4 AOUT 2021 – SINISTRE SUR UNE CLOTURE GRILLAGEE ET SUR DES PLOTS DE STATIONNEMENT COMMUNAUX – REMBOURSEMENT PAR LA COMPAGNIE ADVERSE DE L'ASSUREUR DE LA COMMUNE – ENCAISSEMENT DU REGLEMENT.

DECIDE : ARTICLE 1er : Est accepté le règlement d'un montant de 1 852,50 € proposé par Mascotte Assurances, 12 rue de Provence à 83400 Hyères, en remboursement du sinistre survenu le 3 septembre 2020 sur une clôture grillagée et sur des plots de stationnement communaux, par la compagnie adverse de l'assureur de la commune.

DECISION N° 2021-102 DU 5 AOUT 2021 – LOGEMENT 2 RUE SUZANNE-BLIN – AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE LOCATION CONCLU AVEC MADAME MICHELLE GUFFROY.

DECIDE : ARTICLE 1er : Un avenant n° 2 au contrat de location est conclu entre Madame Michelle GUFFROY et la Commune d'Haillicourt, pour le transfert de bail, à compter du 1er septembre 2021.

DECISION N° 2021-103 DU 6 AOUT 2021 – ASSURANCE DES VEHICULES A MOTEUR – AVENANT N° 0014 AU CONTRAT AVEC SMACL ASSURANCES.

DECIDE : ARTICLE 1er : Un avenant n° 0014 au contrat d'assurance de la Commune d'Haillicourt est conclu avec SMACL Assurances, 141 rue Salvador-Allende à 79031 Niort Cedex, pour une augmentation de prime d'un montant de 42,06 €.

DECISION N° 2021-104 DU 10 AOUT 2021 – LOCATION DE BOX BUSINESS – CONTRAT DE LOCATION AVEC SFR BUSINESS.

DECIDE : ARTICLE 1er : Un contrat de location est conclu avec SFR Business, 16 rue du Général Alain de Boissieu à 75015 Paris, dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : location de Box Business ;
- Durée du contrat : 48 mois, du 10 août 2021 au 9 août 2025 ;
- Montant du contrat : 561,00 € HT/par mois.

DECISION N° 2021-105 DU 10 AOUT 2021 – AUDIOWEB – CONTRAT DE SERVICE AVEC SFR BUSINESS.

DECIDE : ARTICLE 1er : Un contrat de service est conclu avec SFR Business, 16 rue du Général Alain de Boissieu à 75015 Paris, dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : audio et web ;
- Durée du contrat : 3 ans, du 10 août 2021 au 9 août 2024 ;
- Montant du contrat :
 - o Service audio : 0,05 € HT (coût minute/participant) ;
 - o Service web : 0,04 € HT (coût minute/participant).

DECISION N° 2021-106 DU 11 AOUT 2021 – LOCATION DE PACK BUSINESS ENTREPRISES – CONTRAT DE LOCATION AVEC SFR BUSINESS.

DECIDE : ARTICLE 1er : Un contrat de location est conclu avec SFR Business, 16 rue du Général Alain de Boissieu à 75015 Paris, dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : location de Pack Business Entreprises
- Durée du contrat : 48 mois, du 11 août 2021 au 10 août 2025 ;
- Montant du contrat : 697,25 € HT/par mois.

DECISION N° 2021-107 DU 18 AOUT 2021 – ATELIER DE SOPHROLOGIE – CONVENTION AVEC MADAME BETTY STANIEWSKI.

DECIDE : ARTICLE 1er : Une convention est conclue avec Madame Betty STANIEWSKI, 7 rue des Capucines à 62940 Haillicourt, dans les conditions suivantes :

- Objet de la convention : atelier de sophrologie ;
- Durée de la convention : du 4 octobre 2021 au 27 juin 2022 ;
- Montant de la convention : 50,00 € TTC/séance.

DECISION N° 2021-108 DU 18 AOUT 2021 – TARIFICATION DES ATELIERS DE SOPHROLOGIE AU 1er OCTOBRE 2021.

DECIDE : ARTICLE 1er : Les tarifs des ateliers de sophrologie sont fixés à compter du 1er octobre 2021 comme suit :

- 17,00 €/trimestre pour les haillicourtois ;
- 34,00 €/trimestre pour les extérieurs à la commune.

DECISION N° 2021-109 DU 27 AOUT 2021 – INTERVENTION EN ENSEIGNEMENT DES DANSES DE SOCIETE – CONTRAT AVEC L'ASSOCIATION « DANSE ANIMATION ».

DECIDE : ARTICLE 1er : Un contrat est conclu avec l'association « Danse Animation », représentée par

Compte rendu du Conseil Municipal (page 3)

Monsieur Jean-Claude PETIT, 4 rue Michel-Selame à 62217 Achicourt, dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : intervention en enseignement des danses de société ;
- Durée du contrat : du 1er au 31 octobre 2021 ;
- Montant du contrat : 65,00 € TTC/séance.

DECISION N° 2021-110 DU 27 AOUT 2021 – TARIFICATION DES INTERVENTIONS EN ENSEIGNEMENT DES DANSES DE SOCIÉTÉ AU 1er OCTOBRE 2021.

DECIDE :

ARTICLE 1er : Le tarif des interventions en enseignement des danses de société est fixé à compter du 1er octobre 2021 à 20,00 €/mois pour les Haillicourtois.

DECISION N° 2021-111 DU 30 AOUT 2021 – SPECTACLE « LES FONTAINES DANSANTES, MAGIE DE L'EAU » – CONTRAT DE CESSION AVEC L'ASSOCIATION VOYAGE MUSICAL.

DECIDE :

ARTICLE 1er : Un contrat de cession est conclu avec l'association Voyage Musical, représentée par Madame Véronique DE BONNAY, 13 rue Etienne-Lancereau à 08000 Charleville-Mézières, dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : spectacle « Les fontaines dansantes, magie de l'eau » ;
- Durée du contrat : mardi 21 septembre 2021 ;
- Montant du contrat : 2 186,00 € TTC.

DECISION N° 2021-112 DU 30 AOUT 2021 – LOGICIEL KWARTZ – CONTRAT DE MAINTENANCE AVEC I-TECH INFORMATIQUE & TECHNOLOGIES.

DECIDE : ARTICLE 1er : Un contrat de maintenance est conclu avec I-Tech Informatique & Technologies, 176 route de Lens à 62232 Sainte-Catherine, dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : maintenance du logiciel Kwartz ;
- Lieu du contrat : Ecoles maternelles les Boutons d'Or et les Cigognes ;
- Durée du contrat : 3 ans, du 30 août 2021 au 29 août 2024 ;
- Montant du contrat : 331,66 € HT/an – 398,00 € TTC/an.

DECISION N° 2021-113 DU 13 SEPTEMBRE 2021 – GRAND PRIX CYCLISTE CRITERIUM « BRUNO COMINI » – ENCAISSEMENT DE DONS DIVERS.

DECIDE : ARTICLE 1er : Est accepté le versement de dons offerts par les entreprises dans le cadre du Grand prix cycliste Critérium « Bruno Comini », dans les conditions suivantes • Un chèque de 300,00 € de la SAS Flandres Artois Paysages, ZAL du n° 3, 200 rue Leonard de Vinci, 62700 Bruay-la-Buissière ;

- Un chèque de 200,00 € de la Société SNH, 2 bis rue du Général de Gaulle, 62157 Allouagne ;
- Un chèque de 150,00 € de Pascal Location, 142 rue du Viveret, 62700 Bruay-la-Buissière ;
- Un chèque de 100,00 € des Ets GUILBERT Frères SARL, 5 bis rue du 4 septembre, 62196 Hesdigneul-les-Béthune ;
- Un chèque de 100,00 € de Hyneo, 46 rue de la Liberté, 62119 Dourges.

DECISION N° 2021-114 DU 13 SEPTEMBRE 2021 – ATELIER DE GYMNASTIQUE DOUCE – CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LONGEVIFORME.

DECIDE : ARTICLE 1er : Un contrat de prestation de service est conclu avec LongéviForme, 366 rue Nationale, Apt. 3, résidence Jean-Cocteau à 62290 Noeux-les-Mines, dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : atelier de gymnastique douce ;
- Durée du contrat : du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022 ;
- Montant du contrat : 68,00 € TTC/séance.

DECISION N° 2021-115 DU 13 SEPTEMBRE 2021 – TARIFICATION DES INTERVENTIONS EN GYMNASTIQUE DOUCE AU 1er OCTOBRE 2021.

DECIDE : ARTICLE 1er : Le tarif des interventions en gymnastique douce est fixé à compter du 1er octobre 2021 à 20,00 €/mois pour les Haillicourtois et à 25,00 €/trimestre pour les extérieurs à la commune.

DECISION N° 2021-116 DU 14 SEPTEMBRE 2021 – SPECTACLE « UN ECHASSIER SCULPTEUR DE BALLONS » – CONTRAT DE CESSION AVEC LA SASU FRIENDS CIE.

L'an deux mille vingt-et-un, le quatorze septembre ; Considérant qu'il y a lieu de mettre en oeuvre un spectacle dans le cadre de la ducasse du village ;

DECIDE :

ARTICLE 1er : Un contrat de cession est conclu avec la SASU Friends Cie, représentée par Monsieur Aurélien DELFORTIERE, 10 rue Henry d'Oultreman à 59990 Rombies-et-Marchipont, dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : spectacle « Un échassier sculpteur de ballons » ;
- Durée du contrat : dimanche 19 septembre 2021 ;
- Montant du contrat : 500,00 € HT – 527,50 € TTC.

DECISION N° 2021-117 DU 21 SEPTEMBRE 2021 – PROGICIEL GNAU – CONTRAT D'HEBERGEMENT AVEC OPERIS.

DECIDE : ARTICLE 1er : Un contrat d'hébergement est conclu avec Opéris, 27 rue Jules-Verne à 44700 Orvault, dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : hébergement du progiciel GNAU ;
- Durée du contrat : 1 an, du 1er août 2021 au 31 juillet 2022, renouvelable 3 fois par tacite reconduction ;
- Montant du contrat : 1 790,00 € HT/an – 2 148,00 € TTC/an.

DECISION N° 2021-118 DU 21 SEPTEMBRE 2021 – PROGICIEL GNAU – AVENANT AU CONTRAT DE MAINTENANCE AVEC OPERIS.

DECIDE : ARTICLE 1er : Un avenant au contrat de maintenance est conclu avec Opéris, 27 rue Jules-Verne à 44700 Orvault, dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : maintenance du progiciel GNAU ;
- Durée du contrat : 1 an, du 1er août 2021 au 31 juillet 2022, renouvelable 3 fois par tacite reconduction ;
- Montant du contrat : 1 100,00 € HT/an – 1 320,00 € TTC/an.



VIE ASSOCIATIVE

De la belle ouvrage avec l'exposition du MCH !



**Le Meccano Club Haillicourtois organisait sa 7ème exposition annuelle dans la Salle de la Lampisterie d'Haillicourt, les 16 et 17 octobre.
Retour en détail sur cet événement et les activités de cette association créée en 2016...**



L'impressionnante machine pour poser les viaducs de M. Delacré, président du MCH



Cette année encore, il y avait de quoi être émerveillé devant les créations des 17 participants à cette exposition devenue une référence dans l'univers du célèbre jeu de construction.

Qu'ils soient anglais, belges, parisiens ou originaires de la région, ces passionnés de mécanique miniature ont présenté leurs modèles avec passion et ingéniosité.

M. le Maire et les élus municipaux sont venus à la rencontre de chacun pour discuter des créations lors de l'inauguration, le matin du samedi 16 octobre.

Le thème principal de cette exposition était le pont, mais bien sûr, nos adeptes de la clé à molette miniature ne se sont pas arrêtés à cela, la preuve en images !



Une caméra mobile pour les explorations «lunaires»



Le pont VAN GOGH - Arles - 1888



Retrouvez l'intégralité de la visite sur la page Facebook Ville d'Haillicourt



Quelle réglementation et quelles sanctions ?

Les chiens susceptibles d'être dangereux sont classés en 2 catégories. Certaines personnes sont dans l'interdiction de posséder un chien appartenant à ces 2 catégories. Avant toute acquisition d'un chien appartenant à l'une de ces catégories, vous devez suivre une formation. Une fois l'animal acquis, le propriétaire a l'obligation de faire une demande de permis.

Les différents chiens dangereux

Les chiens d'attaque (1ère catégorie)

Chiens croisés, sans race définie, appelés généralement pitbulls ou assimilables par leurs caractéristiques morphologiques (chiens trapus et fortement musclés, membres antérieurs développés par rapport aux postérieurs, mâchoire puissante, stop court) à une race déterminée : american staffordshire terrier, staffordshire bull terrier, tosa sans pedigree, boerbull...

Leur reproduction est interdite, de même que la cession et l'acquisition, sous peine de lourdes amendes et peines de prison (articles 215-1 et suivants du Code rural).

Les chiens de garde et de défense (2nde catégorie)

Mêmes caractéristiques morphologiques mais ce sont des chiens de race inscrits au Livre des origines français (LOF), à l'exception des rottweillers qui restent en deuxième catégorie, malgré l'absence d'inscription au LOF. Ils peuvent être acquis auprès d'élevages canins agréés.



Obligations des propriétaires ou détenteurs

La loi du 20 juin 2008 renforce les mesures de prévention et de protection contre les chiens dits « dangereux ». Elle impose aux propriétaires de chiens de première et de deuxième catégorie, depuis le 31 décembre 2009, d'obtenir un permis de détention, délivré par le maire de la commune de résidence.

Le propriétaire doit obligatoirement :

- Être majeur,
- Ne pas être sous tutelle,
- Ne pas être condamné pour crime ou pour délit inscrit au bulletin n°2 du casier judiciaire.

Pour obtenir le permis de détention, le propriétaire devra remplir, dater et signer une demande de délivrance de permis de détention d'un chien catégorisé (document Cerfa n° 13996*01) et se munir des documents suivants :

- La carte d'identité du propriétaire ou du détenteur
- L'identification du chien (puce ou tatouage) dans les conditions prévues à l'article L. 212-10 du Code rural.
- Un certificat de vaccination antirabique du chien, en cours de validité.
- Dans des conditions définies par décret, une assurance garantissant la responsabilité civile du propriétaire du chien ou de la personne qui le détient pour les dommages causés aux tiers par

l'animal. Pour l'interprétation de cette disposition, les membres de la famille du propriétaire de l'animal ou de celui qui le détient sont considérés comme des tiers.

- Pour les chiens mâles et femelles de la première catégorie, l'attestation vétérinaire de la stérilisation de l'animal.
- L'évaluation comportementale de l'animal : Il s'agit d'une attestation d'un vétérinaire habilité portant sur le caractère docile et non agressif de l'animal. Cet examen se pratique sur l'animal âgé de 8 à 12 mois et peut être redemandé par les autorités à chaque fois qu'elles le jugent nécessaire. Pour les chiens de moins de 8 mois, les propriétaires ou détenteurs doivent demander la délivrance d'un permis de détention provisoire. Si les résultats de l'évaluation comportementale le justifient, le maire peut refuser la délivrance du permis de détention.
- L'Attestation d'aptitude du propriétaire : il s'agit d'une attestation délivrée par un formateur habilité à dispenser la formation sur l'éducation et le comportement canins ainsi que sur la prévention des accidents.
- L'inscription au Livre des origines français (LOF).
- Le certificat du vétérinaire concernant les chiens vendus ou donnés par un éleveur ou un particulier.



JEUNESSE

Festival de gentils frissons avec l'Accueil de loisirs

Pendant les vacances de Toussaint et à l'occasion de la fête celtique «Halloween» (chaque 31 octobre), l'Accueil de loisirs a proposé à vos «petits monstres» des activités de saison plus ou moins terrifiantes !



INSCRIPTIONS ACCUEIL DE LOISIRS - VACANCES DE NOËL 2021

Sur l'application My Péri'school jusqu'au 9 décembre 2021 à midi

Adresse web : <http://haillicourt.myperischool.fr>

Inscriptions closes dès que la limite de places est atteinte.

**Un nouveau service A.L.S.H Garderie sera mis en place le soir jusque
18h30 dès les vacances d'Hiver 2022**

Le personnel de la Municipalité se mobilise pour la prévention du cancer du sein

SANTÉ



Simple et 100% remboursé, le dépistage doit être fait tous les 2 ans, dès 50 ans.



Ce jeudi 7 octobre, le personnel communal s'est réuni sur la place Jean-Jaurès pour une action symbolique à l'occasion de la campagne nationale de prévention du cancer du sein « Octobre rose ».

Mme Brigitte Dessailly, Adjointe au maire en charge de la Politique de la ville et de la Santé, a mobilisé une quarantaine de participants devant le kiosque à musique.

Après l'atelier de prévention qui s'était déroulé au même endroit ce samedi 2 octobre, l'ensemble du personnel municipal a été invité à porter du rose chaque jeudi du mois d'octobre. Un geste symbolique bien nécessaire au regard des chiffres !

En effet, en 2021, 1 femme sur 8 risque d'être touchée.

Pourtant, détecté tôt, le cancer du sein est guéri dans 90 % des cas !

Un dépistage réalisé à temps peut sauver la vie.

Par ailleurs, tout au long de la vie, notamment dès 25 ans, un suivi gynécologique avec une palpation par un professionnel de santé est recommandé une fois par an.



Un peu d'exercice avec la reprise des Ateliers de la Municipalité !

Si vous ressentez l'envie de retrouver une activité conviviale et physique adaptée à vos besoins, rejoignez les Ateliers municipaux :

Danse de Salon > Chaque mardi de 19h45 à 21h15
à la Salle des Fêtes
Tarif individuel : 20€ par mois

Gymnastique douce > Chaque mardi de 9h à 10h30
à la Salle des Fêtes
Tarif : 20€/trimestre

Informations et inscriptions au C.C.A.S. de la Mairie, 2 place Jean-Jaurès.



Haillicourt
est Vous !



PATRIMOINE

Inauguration du Kiosque à musique

Si vous résidez à Haillicourt depuis plusieurs années, vous connaissez forcément les monuments de style Art déco qui constituent une partie importante de son patrimoine architectural. Après la Salle des Fêtes, inaugurée en janvier 2020, c'était au tour du kiosque à musique d'être mis à l'honneur, après avoir bénéficié d'un chantier de rénovation minutieux...



Le vendredi 17 septembre, M. le Maire et les élus municipaux ont reçu les principaux acteurs de ce chantier de rénovation d'une durée de six mois et d'un montant total de 83 112,94 € hors taxes.

Cette restauration du kiosque était supervisée par la Fondation du Patrimoine, dont le financement provient de partenaires indispensables tels que Total Energies pour un montant de 40 000 €, le Conseil Départemental pour un montant de 13 976 €, la Fondation Berger-Levrault pour un montant de 1 000 € et une campagne de souscription ayant permis de récolter un total de 4 179 € de dons, le coût total résiduel pour la commune étant de 15 114 €.



Les travaux ont été assurés par l'entreprise Staff Courtenay (béton, peinture, couverture) et les Pompes funèbres Lobidel (menuiserie) sous la direction de M. Thierry Germe, Architecte du patrimoine.

Première épreuve nocturne pour le Grand Prix Bruno Comini

SPORTS



Annulé en 2020 pour raisons sanitaires (Covid-19), le Grand prix cycliste Bruno Comini, organisé par la municipalité, était de retour ce mardi 21 septembre pour une 70ème édition nocturne puisque le départ était donné à 17h30 devant le kiosque à musique haillicourtois !

45 tours d'une longueur de 2 kilomètres pendant lesquels plusieurs primes assuraient le spectacle au passage de la ligne d'arrivée, face à l'église Notre-Dame, dans la rue du 1^{er} mai. Dès les premiers tours 3 hommes ont pris la tête de cette course et creusé largement l'écart avec un peloton qui n'a pas démérité.

Après plusieurs échanges serrés, c'est bien Killian Houcke du CC Nogent/Oise qui l'a emporté devant Jonas François (Team Avesnois) et Baptiste Bernard (ESEG Douai) en 1 heure 49 minutes.





Après une période d'incertitudes liées aux vagues successives de Covid-19, la Municipalité et ses partenaires avaient pour objectif de proposer de nouveaux divertissements à l'occasion de cet événement traditionnel. Mission accomplie ?

Dès le jeudi 16 septembre, la Municipalité préparait l'événement avec une distribution de tickets de manèges adaptés à chaque âge dans les écoles haillicourtoises et assurée par M. Grégory Foucault, 1er Adjoint au Maire.



Le matin du samedi 18 septembre, M. le Maire et les élus municipaux procédaient à la remise des prix du concours des maisons fleuries dans la Salle des Fêtes.

Le programme de cette édition 2021 était adapté à tout type de public :

- Le concert de l'Harmonie Sainte Cécile les amis réunis, au kiosque à musique, a invité les visiteurs du dimanche 19 septembre à des redécouvertes musicales grâce à des reprises ambitieuses (le célèbre «Bohemian rhapsody» du groupe Queen).

- Un échassier sculpteur de ballons assurait le divertissement des plus jeunes sur la place Jean-Jaurès.



Le mardi 21 septembre, le groupe haillicourtois de pop-rock «Atwa», fondé en 2018 et composé de 5 musiciens, donnait sa première performance à domicile sur le kiosque à musique.

1h15 minutes de concert avec un répertoire de reprises hommages aux plus grands groupes des années 70 à 90.

Pour clore cette journée de festivités, un spectacle son et lumière était proposé devant la Salle des Fêtes. «Les Fontaines dansantes» accompagnaient les plus grandes musiques de films et de culture populaire.





ANIMATIONS

Retour vers l'année 1944 avec l'événement «Il était une fois le Pas-de-Calais libéré»

Les 60 membres de l'association bruaysienne «Véhicules Militaires de l'Artois» ont préparé l'événement avec l'assistance des services techniques municipaux jusqu'aux dernières heures précédant l'ouverture de cette 35ème édition. Retour en détail sur cette manifestation commémorative de plus en plus populaire à Haillicourt et dans tout le secteur du Béthunois-Bruaysis.



Le vendredi 3 septembre, M. le Maire et les élus municipaux accompagnaient M. Bruno Rogez, Président de l'association V.M.A., sur le terrain de la Lampisterie pour procéder à l'inauguration du camp militaire allié (reconstitution). Il étaient accompagnés en musique par l'Harmonie Sainte Cécile les amis réunis et l'ensemble de cornemuses «Askol Ha Brug Pipe» de Saint-Herblain (Loire-Atlantique).

Chaque année, l'association VMA améliore sa reconstitution pour un réalisme troublant :

- Les sanitaires ont été maquillés en bunkers.
- Les nouveaux aménagements d'informations touristiques mis en place par Eden 62 ont été dissimulés avec soin.



Le samedi 4 septembre, deux convois militaires passaient dans les communes partenaires de Bruay-la-Buissière, Barlin, Cuinchy, Noyelles-les-Vermelles, St-Pol-sur-Ternoise, Verquin et Vendin-le-Vieil.





Il était une fois le Pas-de-Calais libéré, c'est aussi un ensemble de prestations musicales !

Cette année, la fanfare de pompiers volontaires de Czernichow-Tresna (Pologne) se produisait sur le camp de la Lampisterie et lors du défilé.

Le Royal Harmony Jazz Band de Saint Aubin (Belgique), remplaçait le concert des Dulcettes à la Lampisterie le soir du 4 septembre.



Le dimanche 5 septembre, M. le Maire et les élus municipaux recevaient M. Michel Dagbert, Sénateur, Mme Myriane Houplain, Députée, M. Simon Jombart, Conseiller régional, Mme Karine Gauthier, Vice-Présidente du Conseil Départemental et les maires des communes environnantes pour assister à la cérémonie de commémoration de la Libération, sur la place Jean-Jaurès.

Le traditionnel défilé était composé de 250 véhicules militaires et des ensembles musicaux pour un total de 462 participants de 11h à 13h sur la place Jean-Jaurès et dans les rues principales de la commune.





HAILLICOURT D'HIER



Dans les années 40

La Mairie d'Haillicourt



Aujourd'hui

Cette bâtisse est utilisée pour le pôle administratif de vos services publics municipaux depuis plus de 50 ans. Les 2 derniers chantiers de rénovation et d'aménagement ont été effectués en 1989 et 2017.

Aujourd'hui, votre mairie héberge les services administratifs suivants :

Sécurité, Urbanisme, Affaires scolaires, Animations, État civil & Elections, CCAS, Ressources humaines, Comptabilité et Communication

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le samedi de 10h à 12h.

Pensez à votre bureau de poste haillicourtois !

Vous l'avez sans doute constaté, depuis quelques années, les horaires d'ouverture de votre bureau de poste local ont été restreints en raison d'une baisse importante de fréquentation :

Moyenne de 120 personnes par jour en 2018
Moyenne de 40 personnes par jour en 2020

Des changements à venir ?

**Le bureau de poste d'Haillicourt fermera ses portes
chaque mercredi à compter du 1^{er} janvier 2022.**

Horaires d'ouverture (au 1^{er} janvier 2022)

Lundi : 9h - 12h / 14h - 16h30
Mardi : 10h - 12h / 14h - 16h30
Mercredi : fermé toute la journée
Jeudi : 9h - 12h / 14h - 16h30
Vendredi : 9h - 12h / 14h - 16h30

Ce service au public subit, comme beaucoup d'autres secteurs, les effets de la concurrence et des changements de consommation relatifs au développement d'Internet.

Il semble cependant essentiel de rappeler la diversité des services disponibles dans cet établissement situé à proximité de chez vous, sur la place Jean-Jaurès :

COMMERCE



- Dépôts / Retraits d'argent
(Retraits uniquement au distributeur en cas de fermeture)

- Accompagnement avec les solutions banque et assurance de La Banque Postale

- Dépôts / Retraits de colis ou courriers

- Service d'affranchissement au guichet ou sur machine libre-service

- Photocopieur et imprimante en libre-service

SERVICES COMPLÉMENTAIRES

La Poste vous propose également des services et produits conçus pour vous faciliter le quotidien :
Visite du facteur, Téléassistance, Livraison de médicaments et repas à domicile...

Pour plus d'informations, rendez-vous au bureau de poste haillicourtois ou consultez le site Internet :
www.laposte.fr



Enfin les retrouvailles pour nos aînés !

DÉTENTE



Après une année 2020 bien décevante en raison de l'épidémie de Covid-19, nos aînés retrouvent peu à peu leurs habitudes telles que les excursions seniors haillicourtoises. 101 personnes se sont inscrites en mairie pour participer au voyage à Rinxent (62711) qui s'est déroulé le jeudi 28 octobre dernier.

Pas de visite touristique pour limiter au maximum les risques sanitaires mais un déjeuner

dansant fort apprécié en compagnie de M. Grégory Foucault, Premier Adjoint au Maire.

Début juin, 719 personnes âgées de plus de 62 ans se sont vu offrir à domicile 2 chèques de 10 € à valoir chez les commerçants partenaires. Pour bénéficier de ces coupons cadeaux il fallait retourner au C.C.A.S. un coupon-réponse publié dans le magazine «Haillicourt c'est vous».



Le traditionnel colis des aînés préparé par le C.C.A.S. d'Haillicourt a été distribué par les élus municipaux, à quelque 760 Haillicourtois dans la Salle des Fêtes, le lundi 8 novembre, sous la direction de Mme Michèle Vandamme, Adjointe au Maire en charge de l'Action Sociale, du Logement et du 3ème âge.

Une collation était également proposée aux bénéficiaires tout au long de la distribution.

Pour bénéficier du colis, il fallait être Haillicourtois, âgé de 62 ans ou plus et avoir rempli le coupon disponible dans notre numéro 42, accompagné d'une photocopie d'un justificatif de domicile récent et d'une pièce d'identité.

Le tout devait avoir été déposé dans l'urne prévue à cet effet en mairie d'Haillicourt, avant le 22 octobre dernier.

Pour les personnes qui ne reçoivent pas le magazine, sachez que celui-ci est également disponible en téléchargement sur notre site Internet : www.ville-haillicourt.fr

Distribution du Colis des aînés



Haillicourt
c'est Vous !

15



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

- Le 13 septembre 2021 – FERREIRA MARQUES Léandro
- Le 13 septembre 2021 – FERREIRA MARQUES Elena
- Le 15 septembre 2021 – RINGARD Edison
- Le 22 septembre 2021 – HEBANT Maé
- Le 5 septembre 2021 – LEUCHART BISSET Ambre
- Le 19 septembre 2021 – CORNIL Kenza
- Le 21 septembre 2021 – WANT Giulia
- Le 21 septembre 2021 – SOTY Alba
- Le 1^{er} octobre 2021 – DUMORTIER Lou
- Le 1^{er} octobre 2021 – LESIEUX Hélyanna
- Le 19 octobre 2021 – BERNARD Imao
- Le 24 octobre 2021 – HABRYKA Noah



MARIAGES

- Le 10 septembre 2021 – MENU Julien et LEVEL Laurine
- Le 02 octobre 2021 – DUVILLIER Cyril et OUDOIRE Karine
- Le 02 octobre 2021 – DELSENNE François et LEMAIRE Alexandra
- Le 02 octobre 2021 – DENIS Grégory et PIJACZYNSKI Cindy
- Le 21 octobre 2021 – LATOUR Vincent et LAGODKA Audrey
- Le 6 novembre 2021 – LETAILLE Cédric et WESTRELIN Claudie



NOCES D'OR

- Le 16 octobre 2021 - Monsieur et Madame FAUQUEUR-JOLLANT Victor et Viviane

DÉCÈS

- Le 03 août 2021 – ZDYBAL Evelyne – 70 ans
- Le 19 août 2021 – CARPENTIER Philippe – 57 ans
- Le 22 août 2021 – DUBOIS Jean-Charles – 47 ans
- Le 17 août 2021 – MABILLE Louise veuve LEGAY – 83 ans
- Le 05 septembre 2021 – TERRAGE Dolores veuve BOISTEL – 85 ans
- Le 23 septembre 2021 – VASSEUR Raymond – 83 ans
- Le 06 octobre 2021 – DE BELVALET Sylvain – 54 ans
- Le 12 octobre 2021 – BOULOY Sandrine – 46 ans
- Le 18 octobre 2021 – KROL Marian – 90 ans



TRIBUNE DES ÉLUS



Au moment de la publication, aucun document n'a été transmis à notre rédaction par les membres de l'opposition.

TARTARE d'huîtres et de crevettes

Persil
1 Citron
Huile d'olive
Câpres
24 Huîtres
12 Crevettes
2 Échalotes
Ciboulette
1 Oeuf



BLOC-NOTES

Les recettes haillicourtoises



Envoyez vos recettes à cette adresse e-mail :
haillicourtcestvous@gmail.com

Temps de
préparation : 30 min

Portions
pour 4 personnes

Préparer ce plat le plus près possible de l'heure du repas pour conserver toute sa fraîcheur.

Faire un bol (au 2/3) de mayonnaise à l'huile d'olive.

Décortiquer les crevettes et les hacher au couteau.

Hacher au hachoir les fines herbes et les échalotes.

Incorporer le tout à la mayonnaise, ajouter un tour de moulin, deux cuillères à café de câpres et le jus du citron.

Si vous le souhaitez quelques gouttes de sauce Worcester.

Ouvrir les huîtres et leur faire rendre leur eau.

Les retirer de la coquille et laisser égoutter le temps qu'elles rendent la deuxième eau.

Laver les coquilles et les égoutter, tête en bas.

Hacher les huîtres au couteau et les incorporer au mélange.

Remplir les coquilles avec le mélange.

Présenter les huîtres sur un lit de glace pilée ou de gros sel.

Pour votre santé, évitez de manger trop gras, trop sucré, trop salé

ARRÊTE

ARTICLE 1: La consommation de boissons alcoolisées est interdite à HAILLICOURT, tous les jours de 21h00 à 6h00 du matin, dans les espaces publics énumérés ci-après ;

- Place du 2 bis (au bout de l'avenue des pinsons),
- Rue des Ramiers,
- Chemin le long du groupe scolaire Basly et abords,
- Au stade municipal rue Léon Blum,
- Rue de la Lampisterie,
- Terrain de jeux à côté de la maison de quartier « Lampisterie »
- L'ex carreau de la Fosse 6,
- Ruelle Notre Dame,
- Terrain de jeux rue du 1^{er} mai près de la salle des sports,
- Espace vert rue Zola entre les rues Lyautey et Gouraud aux stèles près du Rond Point de la Molette.
- Place de l'église,
- Espace vert en face de la mairie,
- Au niveau des jeux et du petit terrain de foot résidence George Sand.

RAPPEL

ARTICLE 2: Cette interdiction ne s'applique pas aux lieux suivants :

- les lieux de manifestations locales où la consommation d'alcool a été régulièrement autorisée,
- les établissements autorisés à vendre de l'alcool et leurs terrasses.

ARTICLE 3: Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la loi par toute personne habilitée à les constater.

ARTICLE 4: Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commissaire de Police, le Commandant de Gendarmerie de Béthune sont chargés, de l'exécution du présent arrêté.

Haillicourt, le 04 juin 2020



EN BREF...



**Contacter les Services
Techniques Municipaux ?**

Signalez les dégâts sur la voie publique en composant ce nouveau numéro :

03 21 68 55 85

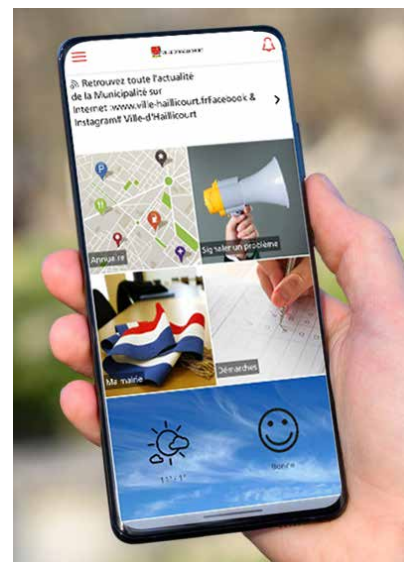
Restez connectés à votre ville !

**Application
smartphone**



Disponible sur le
portail
Google play

<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.lumiplan.haillicourt&hl=fr>



Haillicourt
C'est Vous !



BLOC-NOTES

Thé Dansant

HAILLICOURT

Salle des fêtes

Dimanche
12 Décembre
2021



15H



Pas de réservation
préalable
Ouverture des
portes à 14h

Entrée 10 €

**PASS Sanitaire
obligatoire**

Buvette et petite restauration sur place

Organisé par l'Harmonie Sainte Cécile d'Haillicourt

IPNS

Département du Pas-de-Calais – Arrondissement de Béthune – Canton de Nœux-les-Mines



AVIS DU MAIRE

Le Maire a l'honneur d'informer ses administrés que :

EN 2022, LA LISTE ELECTORALE FERA L'OBJET D'UNE REFONTE ET DE NOUVELLES CARTES SERONT EDITEES POUR TOUS LES ELECTEURS. Les personnes déjà inscrites sur la liste électorale de la ville d'Haillicourt, qui ont déménagé à une autre adresse sur la commune et celles qui n'ont pas reçu leur carte électorale lors de précédents scrutins, doivent effectuer leur changement d'adresse afin de voter dans le bureau de vote de leur nouveau domicile. Pour rappel, il appartient à chaque électeur de signaler son changement d'adresse même si celle-ci a bien été modifiée dans le cadre d'autres démarches administratives. Afin de procéder à la mise à jour du fichier électoral, les personnes sont invitées à se rapprocher du service des élections munies d'une pièce d'identité ou d'un passeport en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

A Haillicourt, le 10 novembre 2021

Le Maire,

Gérard FOUCAULT

Soirée St Sylvestre

HAILLICOURT

31 Décembre 2021

Animation assurée par l'orchestre Pascal LEJOSNE

Menu Festif

« La Joie Mobile »

Adulte 90€

St Jacques crème safranée, chips chorizo

Burger de foie gras, pomme calvados, croquant cheddar

Sorbet citron, chartreuse verte

Pavé de veau crème de cognac
Gratin betternaut et camembert affiné
Pomme suédoise

Fromages italiens, tartare de tomates

Farandole de desserts gourmands

Enfant 40€

(- 13 ans)

Ficelle Picarde

Burger galette de pomme de terre

Farandole de desserts gourmands

21 H

Ouverture des portes de la
salle des fêtes à 19 H

Pass Sanitaire valide
OBLIGATOIRE

Boissons à volonté
Dont champagne
AVEC MODERATION



Renseignements et inscriptions

Les samedis 20, 27 Novembre et 4, 11, 18 Décembre 2021 de 14h à 16h
A l'école de musique (rue de Bir Hakeim) juste à côté de la salle des fêtes

06.58.03.13.47

06.50.50.15.93

Manifestation organisée par l'Harmonie Ste Cécile Les Amis réunis

IPNS

Clôture des candidatures le 15 décembre

La médaille de la Famille

Une distinction honorifique, symbole de la reconnaissance de notre pays envers les parents et les personnes ayant rendu des services exceptionnels dans le domaine de la famille.



VOUS SOUHAITEZ OBTENIR LA MÉDAILLE DE LA FAMILLE ?

Vous êtes un père ou une mère qui élève ou a élevé au moins 4 enfants de nationalité française, dont l'aîné a atteint l'âge de 16 ans.

Renseignements auprès de la Mairie de votre domicile

RENSEIGNEMENTS AU

03 21 71 21 42

SERVICE DÉPARTEMENTAL DE LA MÉDAILLE DE LA FAMILLE

16, boulevard Carnot 62000 ARRAS



Pas de Calais
Le Département

www.udaf62.fr
codelarmer@udaf62.unist.fr

Udaf
Pas-de-Calais
UNIS POUR LES FAMILLES

G R E N N E S E T O I L E Q
E H Y P A R T A G E A E Q C
K T R A I N E A U J S L F P
Z N O E L L W A W B U U H P
J C H O C O L A T K B D V N
C H U I T R E T F O L M M D
Y D B R G L D I N D E T E I
W M I R E P A S O T K V E U
N E I G E D E C E M B R E V
Q C Y W C A D E A U X L N F
X E G S A P I N A Q N U X Z
J K S F B V I L U T I N J Q
Q X H I V E R T K H M U H B
Y U O C F A M I L L E I B L

M
O
T
S
Ê
L
É
S

JEUX



Joyeuses
fêtes !

- CADEAUX
- CHOCOLAT
- DECEMBRE
- DINDE
- ETOILE
- FAMILLE
- HIVER
- HUITRE

- LUTIN
- NEIGE
- NOEL
- PARTAGE
- RENNES
- REPAS
- SAPIN
- TRAINEAU

SUDOKU DU PROFESSEUR JOËL

Le but du jeu est de remplir ces cases avec des chiffres allant de 1 à 9 en veillant toujours à ce qu'un même chiffre ne figure qu'une seule fois par colonne, une seule fois par ligne et une seule fois par carré de neuf cases.

FACILE

6						8	7	9
		4						
	7	3						5
	6		4	5	8			3
7			2		6	5		
3		2						
				8	5		6	
9								2
			7			8		

MOYEN

9	7							3
			8				6	
			5	8	2			
		6	3		1			4
						3		
4	8			5				
	5		6		3	1		2
6		3	1			4		5

DIFFICILE

		7	8					
9				6				5
		5				3		
6								
			1				3	
5		8	4				6	
	7					5	4	
8				3		7		
				9		1		2

RETROUVEZ LES 7 DIFFÉRENCES



Solution : Nuage manquant, Couleur du cache-oreilles, Boule de Noël rouge manquante, Couleur de glacage des gâteaux étoiles, Étoiles manquantes sur le bonnet rouge, Sucette verte manquante (à droite), Chapka manquante sur le vendeur à droite

Ressources graphiques : freepik.com

Haillicourt
'est Vous !

Marché de Noël

organisé par la Ville d'Haillicourt

Les 4 et 5 décembre 2021

de 10h à 20h (Le 4/12) et de 10h à 19h (Le 5/12)

À la Salle des Sports

(rue du 1^{er} mai à Haillicourt)



*Petite
restauration
sur place*

*Manège
enfants*

*Promenades
en calèche
gratuites
(De 11h à 13h et
de 14h à 18h)*

*Père Noël automate
de 14h30 à 17h30*

Présence du Père Noël de 16h à 18h



Entrée gratuite

